



Squatters dans une maison en ruine

Par **Emberier**, le **16/04/2018** à **10:59**

Bonjour à tous,

Mes parents décédés procèdent une vieille maison délabrée. Il s'avère que celle-ci est en ruine d'après le rapport d'un expert et d'un huissier. Il y a plusieurs personnes sans papiers qui squattent cette maison.

Nous avons demandé à ces gens qui ne sont pas français d'ailleurs, de quitter les lieux à plusieurs reprises mais en vain. Nous avons rédigé un courrier à leur intention et sommes allés sur place avec 4 témoins, leur lisant la lettre et en la leur remettant en main propre. Nous leur avons demandé dans ce courrier de quitter immédiatement cette maison dans un délais de 15 jours au plus tard. Passé ce délai, nous ferons couper l'eau et l'électricité. Nous ne les avons pas encore fait couper. De plus c'est nous qui payons leurs consommations. Nous avons demandé à la mairie par lettre recommandée, de faire une intervention, parce que la maison est vraiment en ruine et qu'elle pouvait tomber sur eux à n'importe quel moment.

Nous avons reçu l'accusé de réception de cette lettre. Cela fait environ 6 mois et la mairie ne nous a jamais donné suite.

S'il leur arrive un accident dans cette maison, qui sera responsable, sachant qu'on a tout fait déjà ?

Je compte sur vous, afin de nous dire ce qui a lieu de faire, et si nous pouvons démolir celle-ci, même s'il y sont toujours.

Merci à l'avance.

Par **Visiteur**, le **16/04/2018** à **11:10**

Bonjour

Peut-être ceci pour vous..

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/78944/.../fiche5squats-20-06-2014x.pdf>

Par **Emberier**, le **16/04/2018** à **17:59**

Re bonjour pragma.

Vous m'avez communiqué un lien relatif à ma précédente demande. (Squatters)
Malheureusement, j'ai fait tout ce qui avait lieu de faire, et cela ne fonctionne toujours pas.
« « Objet non disponible" ..

Par **Tisuisse**, le **17/04/2018** à **08:16**

Bonjour,

Un solution, peut être pas très légale mais très efficace, mettre le feu à cette maison puis procéder à sa démolition.

Par **Visiteur**, le **17/04/2018** à **08:56**

Bonjour,

Tisuisse... "Un solution, peut être pas très légale..." vous avez le sens de l'euphémisme !? :-)
Et si il y a un mort dans l'incendie ? :-(Solution très expéditive si il en est mais quand même très risquée !? Je serais plus partisan d'une virée nocturne un peu musclée à plusieurs ?

Par **Tisuisse**, le **17/04/2018** à **11:36**

Oui, en préalable à la solution précédente pour éviter qu'ils ne se réinstallent ensuite.

Par **HOODIA**, le **17/04/2018** à **12:30**

Bon courage .